



Cette platine-disque Akai a été, pour le test, choisie au hasard dans les stocks, sous contrôle d'huissier.

Une platine-disque Akai jugée par le Laboratoire national d'essais

*8 mois de fonctionnement continu.
Et toujours rien à signaler.*

LES TESTS hi-fi se bornent généralement à constater que l'appareil tient (ou non) les promesses annoncées par le fabricant.

Mais c'est s'arrêter un peu tôt. Car cet appareil, comment va-t-il se comporter après avoir été mis en service ? Et qu'en restera-t-il un an plus tard, cinq ans plus tard, ou dix ans après ?...

Pour Akai, les tests doivent donc se faire sur le terrain. En temps réel. Comme on mesure la vitalité d'un moteur ou d'une transmission aux 24 Heures du Mans.

C'est la raison de cette épreuve imposée à une platine-disque Akai par le Laboratoire national d'essais.

Rien à signaler après 3144 heures de

fonctionnement ?... Alors, on continue.

Rien à signaler après 6456 heures ?... On continue encore.

Mais nous en sommes déjà à 8 mois de fonctionnement 24 heures sur 24. Ce qui veut dire que, même achetée par un grand mélomane écoutant sa chaîne tous les jours, une platine-disque Akai est, quelque dix ans plus tard,



ESSAI N° 702 123 - 11.304

PROCÈS-VERBAL N° 4

Tests d'endurance sur une platine tourne-disque

Matériel présenté

Une platine tourne-disque de marque Akai, type AP 005, n° 6110400322.

(changement de disque toutes les 48 heures).

3. Après les tests d'endurance, les mesures spécifiées au paragraphe II.1 ont été refaites.

I. But de l'essai

L'essai avait pour but de faire fonctionner la platine tourne-disque ci-dessus désignée de façon continue et ininterrompue pendant une durée déterminée et de contrôler certaines caractéristiques avant et après l'épreuve de fonctionnement.

III. Résultats

Le test d'endurance a débuté le 12 février à 9 heures et s'est terminé le 1^{er} juillet 1977 à 16 heures; pendant cette période, la platine tourne-disque a fonctionné 3144 heures. Le test a repris le 16 août 1977 et s'est terminé le 4 janvier 1978 à 16 heures.

Compte tenu des interruptions de courant (grèves EDF, travaux de canalisation et décalage horaire), la platine tourne-disque a fonctionné lors de cette deuxième période pendant 3312 heures sans incident ni panne de fonctionnement, soit en tout 6456 heures.

Il est à noter que le test d'endurance précisé comportait une durée de 6000 heures. Notons que, pendant ces deux périodes de fonctionnement, il y a eu 19 368 aller et retour du bras de lecture.

II. Méthode de mesure

1. Avant de procéder au test d'endurance, ont été mesurés la vitesse de rotation et le taux de pleurage et scintillement à la vitesse 33 1/3 tours par minute selon les spécifications de la norme NF C 97130 (disques moulés et appareils de lecture).
2. Cette platine a été connectée à un amplificateur Akai, type 2600. Elle était équipée d'un système automatique de retour et de pose de la pointe de lecture, la face du disque étant changée toutes les 24 heures

1. Ecart de la vitesse par rapport à la vitesse normale

Tension d'alimentation (volts)	Ecart en %		
	Avant test d'endurance	Après 3144 h de fonctionnement	Après 6456 h de fonctionnement
220	+ 0,07	— 0,08	+ 0,45

N.B. La norme NF C 97430 (matériels et systèmes haute-fidélité - platines tourne-disques et têtes de lecture) donne comme valeurs limites des caractéristiques pour l'écart de vitesse (Art. 2-1) : + 1,5 %, — 1 %.

2. Pleurage et scintillement

Vitesse de rotation	Pleurage et scintillement mesure non pondérée (%)			Pleurage et scintillement mesure pondérée (%)		
	Avant test d'endurance	Après 3144 heures	Après 6456 heures	Avant test d'endurance	Après 3144 heures	Après 6456 heures
33 1/3 tr/mn	0,15/0,17	0,15/0,17	0,18/0,21	0,04/0,06	0,045/0,07	0,05/0,09

N.B. La norme NF C 97430 donne comme valeur limite pour le pleurage et scintillement (Art. 2.2.) en mesure pondérée $\pm 0,2$ %.

Le Responsable de l'essai,


D. JEANJEAN



Le Chef du Département
"Environnement acoustique"


G.A. NONN-DESALLE

comme au premier jour. Pas une défaillance, pas une ride, rien à signaler.

Et pour les amplis Akai ? Et pour les magnétocassettes Akai?... Même traitement. Même constat officiel. Mêmes résultats.

On parle beaucoup du consommateur et du droit qu'il a d'être informé sur ce qu'il achète.

En fait, seul Akai, jusqu'ici, a accepté de jouer le jeu jusqu'au bout. En acceptant de dire non seulement rien que la vérité, mais toute la vérité.

(Y compris celle que l'on ne découvre qu'un peu plus tard. Après le voyage de noces et la lune de miel!...)

Guy GENTILHOMME

On peut interroger aussi Akai-France :
183, avenue Charles-de-Gaulle, 92200
Neuilly, tél. 747.50.00.